

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

#### MB RETAIL EUROPE

Société anonyme au capital de 26.666.939,20 euros  
Siège social : 3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris  
328 718 499 RCS Paris

I. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2006, ainsi que le projet d'affectation du résultat, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 138 du 17 novembre 2006 et n°144 du 1<sup>er</sup> décembre 2006 ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2006.

#### II. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

(Extrait du rapport général sur les comptes sociaux)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CHAINE & TRAME S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Par un jugement du 21 juillet 2006, le Tribunal de Commerce d'Annonay a autorisé votre société à apporter l'intégralité de son actif et de son passif à la société Chaîne et trame Exploitation, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2005. Les titres remis en rémunération de cet apport ont été immédiatement cédés à la société Chamatex.

L'annexe au bilan détaille ces opérations juridiques et comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié les correctes transcriptions dans les comptes de votre société de ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

- votre compte de résultat présente des produits exceptionnels pour un montant de 7 352 401 €. Ces produits sont principalement constitués par la constatation de plus values réalisées à l'occasion de l'apport de l'actif et du passif à la société Chaîne et Trame Exploitation, pour un montant de 4 423 334 €, et par les opérations de reprises et cessions des stocks existant à l'ouverture du bilan clos le 30 septembre 2006, pour un montant de 2 098 394 €.

- Votre compte de résultat présente des charges exceptionnelles, pour un montant de 2 212 567 €. Ces charges sont principalement constituées par les opérations de reprises et cessions des stocks, pour un montant de 2 098 394 € (opérations constatées en charges et en produits du fait de l'apport intégral de l'actif et du passif à la société Chaîne et Trame Exploitation).

Fait à Paris et Aix en Provence, le 1er décembre 2006.  
Les commissaires aux Comptes :

Cabinet Jacques Berlioz :  
Pierre Giraud ;

Cabinet Roger Reiter :  
Roger Reiter.

**0700511**